

# MAIRIE DE FRESSINES

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUIN 2013

Le mardi 11 Juin 2013 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 6 Juin 2013.

Présents : Mmes BROCHARD, HERAULT, LEDOUX, LEGEREAU, MOREAU, PIOT  
MM. CHAIGNEAU, DECOU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, NIVAU, JOLLY

Excusés : M. ROUSSEAU

Secrétaire : Mme BROCHARD Marie- Noëlle

Monsieur le maire invite les conseillers à se prononcer sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

Monsieur FOURNIER signale qu'il n'a pas été précisé que le devis pour la porte de la salle informatique de l'école avait été validé par le conseil municipal.

Il est proposé aux élus de signer le registre.

Monsieur le Maire invite Mlle METAIS Anaëlle, en stage actuellement au secrétariat de Mairie, à se présenter.

#### **1 –ADHESION CAUE 2013**

Monsieur le Maire présente aux élus le barème des cotisations 2013 d'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres (CAUE) dont le montant s'élève à 100 € pour les communes de moins de 2000 habitants.

Après délibération les conseillers décident de renouveler l'adhésion pour cette année et de régler la cotisation demandée.

#### **2 – CREATION D'UNE REGIE RECETTE « LOCATION »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de création d'une régie de recette supplémentaire. Vu l'avis conforme de Madame la trésorière de Celles sur Belle et considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des locations de la salle municipale, des tivolis, de la vaisselle, du cabinet médical, encaissement des repas des aînés pris par les élus, des dons à la commune, des droits des concessions de cimetière, frais pour chien errant et pour destruction de nid de frelons, les élus décident :

- D'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| - locations de la salle municipale | - encaissement du repas des aînés       |
| - location des tivolis             | - encaissement des dons à la commune    |
| - location de la vaisselle         | - encaissement des droits de            |
| - location du cabinet médical      | concessions de cimetière                |
| - frais pour chiens errants        | - frais pour destruction nid de frelons |

- De fixer de 4 601,00 à 7 600,00 € le montant moyen des recettes que Madame ALLONNEAU, nommée régisseur est autorisée à encaisser (toutes régies confondues), ce qui impliquera une hausse du montant de l'indemnité du régisseur de recettes et de son cautionnement mutuel qui reste à sa charge.

### **3 – CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION OPTIONNELLE DU CDG79**

Monsieur le maire expose :

L'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même est-il habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose-t-il, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

⊗L'immatriculation de l'employeur	23 €
⊗L'affiliation	12 €
⊗La demande de régularisation de services	23 €
⊗La validation des services de non titulaire	31 €
⊗Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	46 €
⊗La liquidation des droits à pension :	
- pension vieillesse « normale »	46 €
- pension /départ et/ou droit anticipé(s)	55 €
⊗Rendez-vous personnalisé au centre de gestion :	
Estimation de pension, étude des droits, conseils	31 €
⊗Le droit à l'information :	15 € par heure.
envoi des données dématérialisées devant être transmis à la CNRACL	

Le maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche, il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable. Il précise que la convention débiterait le 1<sup>er</sup> août 2013 et se terminerait le 31 Juillet 2016.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise M.NIVAU Christian, maire à signer la convention ci-jointe avec le Centre de Gestion, afin de pouvoir utiliser le service optionnel du service retraites-CNRACL, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2016.

### **4 – EQUIPEMENT INFORMATIQUE-COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission d'appel d'offres s'est réunie les 6 et 8 Juin 2013 pour étudier les offres faites par les entreprises sollicitées dans le cadre du projet d'équipement informatique de l'école.

Trois propositions ont été faites :

- SITH de Prailles	31 071,40 € HT	note attribuée : 12,3
- AIPC de la Crèche	41 661,76 € HT	note attribuée : 14,7
- CAMIF Collectivités de Chauray	31 314,54 € HT	note attribuée : 11,5

Suivant les critères de sélection définis comme suit :

Prix 50 % - Formation et maintenance 40 % - Délai de livraison et installation 10 % ; la commission d'appel d'offres a choisi de retenir la proposition de la société AIPC de La Crèche pour un montant de 41 661,76 € HT. Cette proposition respecte les préconisations de l'éducation nationale, propose du matériel de qualité supérieur aux concurrents et une option formation et maintenance plus complète.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu les subventions suivantes :

DETR (Etat) 3 000 €, FRIL (Région) 15 000 €, PROXIMA (C.Régional- Pays Mellois) 7 900 € Député 2 000 €, représentant un total de 27 900 € soit 58 % du montant prévisionnel.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres, nomme le maire personne responsable du marché (PMR) et le charge de signer tout document relatif à ce dossier.

Après discussion, les élus choisissent par 12 voix pour et 1 voix contre (M.FOUCHE) de réaliser l'opération en une seule tranche, car l'enveloppe prévue au budget 2013 et le montant des subventions obtenues le permettent. De ce fait le matériel livré sera identique pour tous et la prise en main par les enseignants se fera en même temps. Toutefois il est précisé qu'à l'origine du projet deux tranches voire trois étaient prévues ce qui aurait permis de tester une partie des appareils. Et même si une enveloppe budgétaire est prévue, il n'est pas obligatoire d'en consommer la totalité en une seule fois. Certains ajoutent qu'ils sont gênés par la différence de prix entre les concurrents même si la qualité du matériel le justifie.

## **5 – TARIF CANTINE ET GARDERIE 2013-2014**

Après délibération, les membres du conseil municipal votent les différents tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 pour l'année scolaire 2013/2014 comme suit :

### ⌚ **Cantine scolaire :**

- Enfants : **2,11 €** le repas
- Adultes et enseignants : **4,21 €**

(La subvention délivrée par l'inspection académique sera déduite du prix du repas des enseignants pouvant y prétendre).

- Employés communaux : **2,11 €**

### ⌚ **Garderie scolaire :**

- La vacation du matin : **1,45 €**

- La vacation du soir le lundi, mardi et jeudi
  - de 16h30 à 18h00 : **1,45 €**
  - de 18h00 à 18h30 : **0,75 €** (en plus)
  - de 18h30 à 19h00 : **3,28 €** (en plus)

- La vacation du soir le vendredi
  - de 16h00 à 18h00 : **1,45 €**
  - de 18h00 à 18h30 : **0,75 €** (en plus)
  - de 18h30 à 19h00 : **3,28 €** (en plus)

- Dépassement au-delà de 19h00 : **6,62 €** (en plus de la vacation, soit 12.10 €)

## **6 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### Information

Distribution du compte rendu de la commission :

- Une rencontre avec les responsables des associations pour les activités à l'école de Fressines aura lieu le mardi 25 Juin 2013 à 20h30. Il sera abordé le rythme scolaire à la prochaine rentrée et l'organisation de la journée des associations du mois de Septembre 2013.

- La fête de la musique, quatre pôles prévus. La commune assurera les branchements électriques, le montage des tivolis, l'apport des tables, l'installation d'un parquet appartenant à la communauté de communes. Monsieur le Maire prendra un arrêté de déviation.

- Le 14 Juillet : le repas se déroulera à 12 heures, animations dans l'après midi, feu d'artifice le soir. Pour cette journée, la commune offre l'apéritif, le vin et le pain. Des élus seront de permanence, Marie- Noëlle BROCHARD et Nadine LEDOUX s'occuperont de la randonnée. La commune lancera un appel à candidature pour trouver une association intéressée pour tenir la buvette et s'occuper du concours de pétanque.

- Le Fressines infos sera publié fin juin.

- Le 14 Septembre, une animation « Terre de Lecture » est prévue à Fressines. Il sera proposé une balade et des lectures sur les sentiers « Pierre Moinot ». La commune offrira le verre de l'amitié.

- Monsieur FOUCHE Patrice a reçu Monsieur FRAPPIER Julien, responsable du Raid Flying Aventure qui prévoit une course d'orientation les 5 et 6 Avril 2014 qui partirait de Fressines. Monsieur FRAPPIER demande une réservation pour la salle des fêtes qui est libre ce jour. Les élus signalent que c'est une personne hors commune qui fait sa réservation avant le délai de 3 mois or, cette condition est réservée aux habitants de la commune, de plus il demande la gratuité de la salle des fêtes sur les 2 jours, condition réservée aux associations communales uniquement. Monsieur FOUCHE Patrice propose de faire payer la location de la salle et verser une subvention à l'association en contre partie.

Après vote et considérant la renommée de la manifestation et la communication importante qui peut mettre en valeur la commune de Fressines, les élus décident unanimement et de manière exceptionnelle, d'accorder la réservation avant 3 mois et la gratuité de la salle des fêtes pour le Raid Flying Aventure

#### Voirie/bâtiments

Dans le Week-end il y a eu des dégradations de faites à la salle des fêtes :

- l'armoire d'affichage qui se trouve sous le préau est cassée
- vols de grilles avaloirs

PATA : Prévu semaine 27 par la société RACAUD et un agent de la voirie.

Le nouveau tracteur orange foncé est arrivé.

#### Ecole

Le prochain conseil école se déroulera le 25 Juin, Dominique et une ATSEM (Agent territoriale spécialisé en école maternelle) ou un agent d'entretien y sont conviés.

#### M.Chaigneau /C.C.A.S.

Ce matin, Monsieur Chaigneau a stoppé un brulot chez un particulier au lotissement la Porte de la Galinière.

Suite aux factures d'eau non payées, le syndicat des eaux signale qu'il va fermer les compteurs d'eau.

Le SIEDS a créé un programme de mobilité électrique. Une enveloppe de 60 000 € pour le département est prévue. Il est proposé de mettre une borne sur la commune (aide pour une borne de 5000 € à 6000 €). Une prise en charge de l'autofinancement par la communauté de communes est envisagée. Le Maire propose de revoir la position du conseil municipal et de signaler à la communauté de commune que Fressines est d'accord pour faire l'implantation à la salle des fêtes.

### **9 – QUESTIONS /INFORMATIONS DIVERSES**

- Le Maire a contacté Monsieur LARGEAU, Maire de Saint Néomaye, qui fait partie du groupe de travail au sein du SDIS (incendie et secours) au sujet du nouveau calcul de la contribution communale. Il semble que de nouvelles règles soient à l'étude, prévoyant une contribution basée sur le potentiel fiscal et la richesse de la commune. Fressines devrait être plus avantagée.

- Les élus sont conviés par l'association Fressi'nature à un pot de remerciement qui se déroulera le Jeudi 20 Juin à 20h30 à la salle des fêtes.

- Madame PIOT signale qu'au stop de la Chesnaye personne ne s'arrête et qu'il serait bien de faire venir la gendarmerie. Suite à cette remarque, Monsieur FOUCHE Patrice propose de faire paraître une info sur le Fressines infos avant de solliciter les forces de l'ordre.

- Madame LEGEREAU demande si l'implantation de bancs publics est prévue devant l'église, et si l'axe de la cloche peut être huilé à nouveau.

- La convention de groupement de commandes pour les travaux de sécurité sur les D5- D7 a été signée par les trois communes. Une réunion sera bientôt programmée pour travailler sur le cahier des charges.

La séance est levée à 22h35